



Invalidité fonction publique

Par hugoland

BONJOUR

Admis en retraite pour invalidité par la commission de réforme,
j'ai obtenu 3 taux, un taux de 40% pour la psychiatrie avec la mention inaptitude définitive à l'emploi et 2 taux de 5 et 10 % pour la médecine générale avec la mention apte à l'emploi.

Comment ces différents taux vont-ils être pris en compte par la CNRACL?

MERCI

CG du forum marques de politesse